

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2025 - 2026

Le Badminton Pazennais vous rappelle qu'en procédant à votre inscription, vous acceptez de respecter le présent règlement, et contribuez ainsi au bon fonctionnement du club.

CERTIFICAT MÉDICAL / ATTESTATION DE SANTÉ

Il est obligatoire de répondre au questionnaire de santé (les réponses ne sont pas visibles par le club). En revanche, le certificat médical demeure obligatoire uniquement lorsque les réponses au questionnaire de santé conduisent à un examen médical.

LES CRÉNEAUX HORAIRES

A la salle verte du complexe Armand Gauvrit:

Lundi de 16h45 à 18h pour les Primaires (CE1 - CM2)

Lundi de 18h à 19h15 pour les collégiens (11 ans - 14 ans)

Lundi de 19h15 à 00h00 pour les adultes.

A la salle des Fraîches:

Mercredi de 20h00 à 00h00 pour les adultes

Lors des vacances scolaires, ces créneaux horaires peuvent être adaptés suivant les disponibilités.

COTISATIONS

- Enfant de 7 à 14 ans : 85€
- Jeune loisir de 15 à 17 ans : 45€
- Jeune loisir de 15 à 17 ans + UFOLEP : 65€
- Adulte loisir : 50€
- Adulte loisir + UFOLEP : 85€

PÉRIODE D'ESSAI

A l'issue de la période d'essai (2 séances), le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon l'accès aux terrains sera refusé.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle dans un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle (semelle de couleur claire pour ne pas laisser de traces au sol). Des raquettes peuvent être prêtées pour les toutes premières séances, le

temps que l'adhérent s'équipe par ses propres moyens (pour achat de matériel (prix, choix), adressez-vous aux membres du bureau). Les volants sont mis à votre disposition par le club .

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des séances de badminton.

FONCTIONNEMENT

→ **Règle de vie commune:** Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation des tournois, informations diverses, commissions...)

→ **Assemblée générale:** L'assemblée générale est publique, elle est prévue en fin de saison sportive où vous êtes cordialement invités.

→ **Membres:** Le club peut accueillir en même temps sur le terrain 20 personnes maximum (5 terrains) dans la salle verte du complexe Armand Gauvrit et 40 personnes maximum (10 terrains) dans la salle des Fraîches. En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs (un seul set) et les simples sont très fortement déconseillés. En cas de non respect de ces consignes, les membres du bureau assureront un rappel des règles.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et dans le respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, volé et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.